ECOLE NOTRE DAME

**ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

# INFORMATIONS DE FEVRIER

## RAPPEL DU CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023

- **Vacances d'hiver :** du vendredi 10 février au lundi 27 février 2023.
- **Carnaval de l'Ecole : classe le samedi matin 18 mars 2023 (9h-12h).***
- **Vacances de printemps :** du vendredi 14 avril au mardi 2 mai 2023.
- **Pont de l'Ascension : Pas de classe le jeudi 18 et le vendredi 19 mai 2023.**
- **Pentecôte : Pas de classe le lundi 29 mai 2023.**
- **Début des vacances d'Eté :** le jeudi soir 6 juillet 2023.

* *Les 2 samedis matins de classe remplaceront le vendredi 7 juillet 2023.*

## SPECTACLE OFFERT PAR L'APEL

Nos élèves ont pu bénéficier d'un spectacle offert par l'APEL avec la troupe « La fabrique à impros » en lien avec notre projet pédagogique JE VAIS LE DIRE ! Les élèves de cycle 2 et 3 ont vu du théâtre d'improvisation "Joséphine et Pablo à la recherche de la fable secrète" et les élèves de cycle 1 ont eu droit à un spectacle immersif dans l'école : "Peinturline et Gribouille".
Pour en savoir plus, vous pouvez lire l'article sur notre site : SPECTACLE APEL

## MATINEE CARNAVAL : le 18 mars

Cette année, notre matinée carnaval aura lieu **le samedi matin 18 mars**. Nous aurons besoin de parents, entre 9h15 et 10h15, afin d'aider les enfants à confectionner des toasts, vous recevrez des informations plus précises au retour des vacances de février dans leur cahier de liaison.

**Nous comptons sur votre présence** pour venir applaudir vos enfants pendant le défilé. Vous êtes aussi invités à midi à l'école pour déguster les toasts confectionnés par les enfants et prendre le verre de l'amitié préparé par l'APEL.

**Rappel :** ce samedi matin est **un temps de classe** qui, ajouté au samedi 7 janvier, remplace **la journée du vendredi 7 juillet 2023**.
Par contre, Il **n'y aura pas de transport scolaire ce jour-là**.

## LES BOUCHONS DE L'AVENIR

Cette année, nous avons souhaité relancer notre partenariat avec l'association vendéenne « les Bouchons de l'Avenir » car nous avons constaté que le container à bouchons de notre école se remplissait moins vite que ces dernières années !
Et pourtant, Bernard Cauneau, le représentant de cette association à St Denis est venu expliquer à nos élèves l'intérêt de cette association. En vendant les bouchons donnés, ils gagnent de l'argent qui leur permet d'aider des personnes handicapées à St Denis et en Vendée : achat de fauteuils roulants, de matériel ergonomique, …
Nous comptons donc sur vous et vos enfants pour apporter plein de bouchons à l'école !
Pour en savoir plus, vous pouvez lire les articles : Les bons bouchons – Article site école

## PHOTOS DE CLASSE

Les photos de classe seront prises **le lundi matin 20 mars**. Nous vous proposerons également **des photos individuelles** et **des photos par fratries** dans différents formats.

## INFORMATIONS APEL-OGEC

⇨ **Plats à emporter** : L'OGEC de l'école va vous proposer prochainement une vente de plats à emporter. Les documents seront envoyés par mail la semaine prochaine et au format papier fin février. Les plats seront à retirer lors de la matinée du carnaval (18 mars). Cette action permettra de diminuer le coût des sorties scolaires proposées à vos enfants. Merci de votre participation !

⇨ **Commissions kermesse** : L'APEL et l'OGEC recherchent des parents pour les aider à réussir ce grand temps-fort convivial de fin d'année. Une réunion d'informations est prévue **le lundi 27 février à 20h à l'école**. Une invitation par mail vient également de vous être envoyée par l'OGEC/APELavec un lien pour vous inscrire.
**Rappel : la kermesse aura lieu le samedi 24 juin.**

## DEPART EN VACANCES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

Parfois, des familles nous informent que leur(s) enfant(s) sera(ont) absent(s) pendant une journée ou plus pendant le temps scolaire pour convenances personnelles. Nous vous rappelons ci-dessous **l'obligation légale de scolarisation scolaire de 3 à 16 ans** (article L131-1du code de l'éducation).

*« L'assiduité aux enseignements obligatoires prévus à leur emploi du temps est un des devoirs des élèves. Les vacances prises par les parents en dehors des congés scolaires fixés par le calendrier scolaire national ne constituent pas un motif légitime d'absence. En effet, il n'est pas possible d'envisager des vacances "à la carte", qui perturberaient le fonctionnement de la classe et nuiraient à la scolarité. »* Source : éduscol (ministère de l'Education Nationale) : lien site éduscol

Si vous choisissez néanmoins de ne pas mettre votre enfant à l'école pour une ou plusieurs journées hors congés scolaires, nous vous demandons de nous en informer par écrit (sur une feuille). Merci également de prévenir l'inspection académique par mail ou courrier.

Merci de votre compréhension.

## HYGIENE : « HALTE AUX POUX ! »

De manière régulière, des familles nous signalent que les poux sont de retour sur nos chères têtes rousses, blondes ou brunes !
Nous vous rappelons qu'il est **impératif d'effectuer régulièrement des traitements préventifs** avec votre enfant. S'il a des poux, alors vous devez **effectuer le traitement adéquat** pour qu'ils disparaissent, ces petites bêtes se propageant malheureusement très facilement !

## PROPOSITION DE CONFERENCE

Pour l'Equipe enseignante,

le Chef d'Etablissement de l'Ecole Notre Dame.
Y. Grelet